

# INFOTRI

L'actualité de la collecte  
et du traitement des déchets

## LES HORAIRES DES DÉCHETTERIES ÉVOLUENT

### HORAIRES D'HIVER (22 SEPTEMBRE AU 20 JUIN)

	AY	DIZY	MAREUIL/AY	TOURS/MARNE
<b>LUNDI</b>			8h - 12h 14h - 18h	
<b>MARDI</b>	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h		8h - 12h
<b>MERCREDI</b>	14h - 18h		8h - 12h 14h - 18h	14h - 18h
<b>JEUDI</b>		8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h
<b> VENDREDI</b>			8h - 12h 14h - 18h	14h - 18h
<b>SAMEDI</b>	14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h	8h - 12h 14h - 17h

### HORAIRES D'ÉTÉ (DU 21 JUIN AU 21 SEPTEMBRE)

	AY	DIZY	MAREUIL/AY	TOURS/MARNE
<b>LUNDI</b>			7h - 13h	
<b>MARDI</b>	7h - 13h	7h - 13h		7h - 13h
<b>MERCREDI</b>			7h - 13h	7h - 13h
<b>JEUDI</b>	7h - 13h	7h - 13h		7h - 13h
<b> VENDREDI</b>			7h - 13h	7h - 13h
<b>SAMEDI</b>		7h - 13h	7h - 13h	7h - 13h



**Carte d'accès obligatoire.**

**Dernier accès en déchetterie 15 minutes avant la fermeture.**

*Les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés*

*Accès interdit aux véhicules de plus de 3.5T*

# 4

C'est le nombre de passages moyen en déchetterie par an et par habitant sur les 18 passages annuels crédités automatiquement sur votre carte d'accès (non cumulable).



## BON À SAVOIR

### MIEUX TRIER SES DÉCHETS EN DÉCHETTERIE



Dans les déchetteries, les quais correspondent soit à une matière soit à une collecte particulière. Les consignes évoluant en fonction des progrès en matière de valorisation des déchets, demandez conseil aux agents de déchetterie, ces derniers sauront vous guider pour mieux trier.

### Pourquoi être vigilant ?

Parce qu'un refus de collecte des bennes coûte cher à la collectivité. Chaque refus implique deux coûts de transport, une pénalité de refus, ainsi qu'un agent pour surtrier en affectant les déchets dans les bonnes filières de tri. Bien trier ses déchets à donc un impact économique et environnemental.

# 45%

de déchets valorisables finissent dans la mauvaise filière de tri.

Poursuivons nos efforts et demandez conseil aux gardiens

ZOOM SUR

## LE RÉÉQUILIBRAGE NÉCESSAIRE DU BUDGET DÉCHETS

Pour mémoire, la TEOM finance le coût de collecte et de traitement des déchets : ordures ménagères, déchets recyclables, verre et déchets issus des déchetteries. Elle porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière (propriétés bâties).



En 2024, le taux de TEOM, bien qu'il ait été réévalué à 4.30% reste toujours inférieur à la moyenne nationale qui avoisine les 11%. Son montant ne permet pas de financer entièrement le budget déchets. Aussi, le déficit estimé à 821000€ est comblé par le budget général de la collectivité. Ce qui est autorisé mais pas nécessairement juste.

Pour réduire ce déficit, outre la légère augmentation de la TEOM récemment votée par les élus, la Communauté de Communes s'attache à réduire les coûts du service déchets tout en maintenant un service efficient. Cela s'est par exemple traduit, suite à l'évolution des consignes de tri sélectif, par l'optimisation des collectes des ordures ménagères (OM) en faisant le choix de ne collecter qu'une semaine sur deux afin de maximiser le remplissage des camions.

Si la Communauté de Communes a pu agir sur la collecte, elle subit en revanche les conséquences liées à l'augmentation du coût de traitement des déchets. L'extension des consignes de tri a également demandé une sophistication coûteuse du processus de recyclage. Aussi est-il primordial pour l'environnement et pour notre portefeuille de poursuivre nos efforts en matière de consommation et de tri.

### LA TEOM EN CHIFFRES

Le passage du taux de TEOM de 3.80% à 4.30% accroîtra les recettes de 100 000€ en 2024.

Pour le contribuable cela représente en moyenne 57€ par an et par foyer assujettis à la taxe foncière sur le foncier bâti.



### BRAVO ET POURSUIVONS NOS EFFORTS !

Vos efforts de tri portent leurs fruits, les indicateurs de la collectivité sont au beau fixe avec un tonnage des déchets triés et des biodéchets en hausse. Restons néanmoins vigilants aux erreurs de tri. (statistiques de janvier à avril 2024)

 <b>Tri sélectif</b> +20% <b>318 tonnes</b> 21.2kg/hab	 <b>Ordures ménagères</b> -20% <b>711 tonnes</b> 47,4kg/hab	 <b>Biodéchets</b> +77% <b>188 tonnes</b> 12,5kg/hab	 <b>Verre</b> en apport volontaire +5% <b>277 tonnes</b> 18,4kg/hab
---	--	---	---



## QUESTIONS DÉCHETS

### LES DÉCHETS VERTS

La saison des déchets verts est ouverte. Voici quelques règles à respecter pour faciliter la collecte des déchets verts organisée en porte-à-porte :

- ✓ **Utilisez les contenants conformes à la collecte (sacs).** Tout contenant non prévu à cet effet ne sera pas collecté.
- ✗ **Ne chargez pas trop les sacs réutilisables.** Pensez aux agents de collecte. Ces derniers peuvent soulever du sol au camion jusqu'à 1 tonne par jour.  
 Exemple : pour les tontes, ne remplissez les sacs qu'à moitié.
- ✓ **Vous pouvez déposer jusqu'à 5 sacs à déchets verts.** En cas de grosses quantités, privilégiez les apports en déchetterie.

#### Vos sacs n'ont pas été collectés ?

Contactez le service déchets qui vous aidera à identifier le refus de collecte au 03 26 56 95 23 - infotri@ccgvm.com

#### Pour réduire vos déchets verts, il existe des solutions

Broyage ; compostage ; paillage ; mulching... Toutes ces solutions permettent de nourrir, protéger et fertiliser vos sols et vos massifs !



**BIODÉCHETS ET DÉCHETS VERTS : des sacs sont gratuitement mis à votre disposition toute l'année**